



Rupture de contrat dans le domaine public

Par **Milliassemen**, le **11/08/2011 à 17:54**

Bonjour,

Je suis militaire avec un contrat de 5 ans. Celà fait presque 11 mois depuis que je suis engagé. Aujourd'hui, je suis inspiré par le corps de la gendarmerie National que, je suis prête à faire des sacrifices pour y rentrer. Mais est-ce-que je peux résilier mon contrat avec l'armée dès l'admission dans une école de gendarmerie, ça me posera pas de souçi aux niveaux juridiques et entre les deux corps, de l'armée de terre et la gendarmerie ?
Merçi d'avance pour la réponse.

Par **pat76**, le **11/08/2011 à 18:06**

Bonjour

Les gendarmes sont des militaires.

Par **Milliassemen**, le **12/08/2011 à 15:29**

Donc vous voulais dire que si je suis admis parallèlement dans une école de gendarmes y aura pas de souçi de résiliation de mon contrat avec l'armée.

Par **pat76**, le **12/08/2011** à **16:47**

Bonjour

Avez-vous soumis la question à votre Chef de Corps?

Vous pouvez également poser la question au Ministère de la Défense.

Par **Milliassemen**, le **13/08/2011** à **08:05**

Non, j'ai jamais poser la question à mon chef de corps mais, je sais que si je veux la voir pour contrat histoire de changer d'arme, ils vont pas acceptées à mon avis. Et avec le ministère de la défense, je ne sais pas comment sa fonctionne.